Traitement à l'eau chaude

VITICULTURE. Les Pépinières viticoles Leix ont investi dans une machine à eau chaude afin de traiter les greffons et porte-greffes. Il s'agit de garantir une qualité sanitaire optimale contre les maladies de quarantaine.

Elle trône depuis quelques semaines dans un des hangars des Pépinières viticoles Leix à Vélines. Elle a été homologuée par FranceAgriMer même si ce n'est pas encore une obligation dans notre région. Daniel Barra, le gérant, ne se fait pas prier pour présenter son nouvel outil de travail. Il s'agit d'une machine de traitement à l'eau chaude qui permet d'immerger dans 8 000 litres d'eau les plants de vigne, les portegreffes et autres greffons. « Maintenant, nous allons passer toutes les boutures, greffons et porte-greffes à l'eau chaude mais pas les plants. On enlève toutes les viroses. Nous aurons des plants 100 % sains », indique Daniel Barra, dont la station constitue une première dans le département de la Dordogne.



Huguette Leix et Daniel Barra devant la station de traitement à l'eau chaude qui va fonctionner pendant deux mois. (Ph. A.

Huguette Leix, sa mère, reste

a voulu que son fils se munisse de cet outil d'avenir en dépit d'un coût de 70 000 €, auxquels il a fallu adjoindre un chariot élévateur d'occasion. « C'est de la thermothérapie à l'eau chaude », dit-elle. La machine produit des graphiques pour FranceAgriMer ou la Draaf, qui assurent des contrôles afin d'être sûr que le processus se déroule dans les règles de l'art. « Il ne faut surtout pas descendre en dessous de 48 °C quand on les plonge. Au-delà de 50 °C, les plants sont morts », explique le gérant.

La machine traite les résidus d'oïdium ou de mildiou sur les bois. Elle a pour fonction de rendre les plants sains des maladies de quarantaine comme la flavescence dorée, le bois noir ou les jaunisses. « Nous voulions vite l'avoir avant la campagne. Elle va fonctionner pendant deux mois », affirme Daniel Barra.

Un investissement pour l'avenir

La machine conçue par Mécano Soudure Drômoise entre en action chaque soir à partir de 16 h 30 lorsque les employés débauchent. Les boutures sont disposées dans une cage que Daniel Barra va soulever avec son chariot élévateur pour la mettre dans le bain d'eau chaude pendant 45 minutes à environ 50 °C. Un poste de contrôle affiche des températures et gère l'opération sur laquelle il faut garder un œil attentif afin que les courbes de température restent dans la norme. Elle est équipée d'une carte SD. Chaque élément traité bénéficie d'une fiche de notification. La machine fonctionne grâce à une chaudière à fioul.

L'entreprise peut même faire de la prestation de services pour d'autres pépinières. « Je connais un pépiniériste qui a récupéré des greffons dans des vignes positives à la flavescence dorée. Il va me les amener la semaine prochaine pour

Merlingeas) les passer à l'eau chaude. Avec un papier, il va pouvoir revendre ses

les traite. » Une fois traités, les boutures et les plants sont retrempés dans une eau à température ambiante avant d'être mis dans des frigos à 2 °C afin de pouvoir les greffer après. « Il ne faut surtout pas les sortir de l'eau chaude et les tremper immédiatement. Il faut éviter le choc thermique. Nous avons des fiches

plants. Sinon, soit il les jette, soit il

protocolaires à respecter. » Il s'agit ainsi d'éviter tous risques de détérioration du matériel végétal.

« Cela fait deux ans que nous voulions en acheter une. En 2030, ce sera une obligation pour les plants bio qui ont une dérogation pour le moment. Il n'existe aucun risque pour les boutures. Il y en a pour les plants de vignes car cela peut brûler les racines avec un débourrement plus tardif d'une quinzaine de jours », explique le gérant. Pour l'entreprise, cette garantie vient s'ajouter à Vitipep's qui certifie la traçabilité des plants de vigne français et la certification HVE 3.

L'entreprise pense aussi attirer de nouveaux clients grâce aux garanties offertes par le procédé : « Si le plant virose, ce sera chez les clients mais pas chez nous. Nous étions à 99 % sûrs avec les traitements chimiques que nous faisions sur les porte-greffes. Avec le traitement à l'eau, nous sommes sûrs à 100 % et c'est naturel ». Cette année, la pépinière exporte même des greffons en Russie, pays qui exige obligatoirement ce traitement.

Alexandre Merlingeas

FOCUS

L'entreprise

Fondées en 1931, les Pépinières viticoles Leix se sont spécialisées depuis trois générations dans la plantation de porte-greffes certifiés, de vignes-mères et greffons. Elles produisent des plants en pots. Daniel Barra avait repris la société, il y a 30 ans à la suite de sa mère Huguette Leix. L'entreprise produit entre 400 000 et 500 000 porte-greffes par an, et environ 800 000 greffons. L'entreprise exploite 34 ha de vignes, 15 ha de porte-greffes et environ 1,5 ha de pépinières. Elle emploie deux salariés permanents et des saisonniers. Elle partage du personnel dans le cadre d'un groupement d'employeurs.



La cage qui contient les boutures est trempée 45 minutes à environ 50 °C. (Ph. A. M.)



POUR VOS PLANTATIONS ET COMPLANTATIONS

TRADITIONNELS REPIQUES EN POTS BIODÉGRADABLES

DISPONIBLES POUR LES COMPLANTATIONS

AUTOMNALES ET DE PRINTEMPS.

Ce type de plant est déjà complètement fonctionnel,

d'où une très bonne capacité de reprise EN ÉVITANT LES ARROSAGES ULTÉRIEURS.

Suivant vos besoins, contactez-nous...

Messagerie: pepinieresviticolesleix@orange.fr

ou 06 45 31 57 29 - Bureau : 05 53 27 52 13